

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-001-12279/22/BM

■ **Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs conclue avec le CNRS pour la réalisation du projet "Structuration de la plateforme technologique Musique Audio et Son" 19692**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 4 juin 2021, le Conseil Métropolitain a voté par délibération IVIS 004-9963/21/BM l'attribution d'une subvention d'investissement au CNRS Délégation PACA pour le projet de structuration de la plateforme technologique "MAS" du Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique dans le cadre de la compétence Développement Economique et Attractivité et approuvé la convention d'objectifs associée n° Z210850COV.

Suite à la notification de la convention d'objectifs revenue du contrôle de légalité le 11 juin 2021, la Délégation PACA du CNRS a souhaité préciser la nature des pièces comptables et administratives à fournir par le CNRS pour le compte-rendu financier de l'opération, relatives à la valorisation des équipements du Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique au sein du budget.

L'avenant modifie l'article n°4.3 « Modalités de versement de la subvention » et l'article n°6 « Obligations comptables » de la convention afin de détailler la liste des éléments à fournir par le CNRS pour le versement du solde de la subvention, comme suit :

- Un bilan moral.
- Le rapport d'activité.
- Le compte financier des dépenses effectuées par le laboratoire, correspondant aux dépenses réelles acquittées par le CNRS, signé par le représentant légal et le comptable public de la Délégation régionale Provence Corse.

- Le bilan de la valorisation des équipements du Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA) signé par le Directeur du LMA.

L'avenant sujet de cette délibération est sans incidence financière sur le montant de la subvention d'investissement votée le 4 juin 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECO 002-3548/18/CM du 15 février 2018 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement "Accompagnement des projets d'investissement Enseignement Supérieur et Recherche".

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que par délibération IVIS 004-9963/21/BM du 4 juin 2021, la Métropole a voté l'attribution d'une subvention d'investissement au CNRS Délégation PACA pour le projet de structuration de la plateforme technologique "MAS" du Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique dans le cadre de la compétence Développement Economique et Attractivité ;
- Que le CNRS a souhaité préciser les articles 4.3 et 6 de la convention d'objectifs n° Z210850COV afin de préciser la nature des pièces comptables à fournir par le CNRS
- Que la Métropole souhaite favorablement répondre à cette demande ;
- Qu'il est proposé d'approuver l'avenant, sans incidence financière, modifiant les articles 4.3 et 6 de la convention.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant à la convention n° Z210850COV relative à une subvention d'investissement au CNRS Délégation PACA pour la réalisation du projet de structuration de la plateforme « MAS » du Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique au sein du Technopole Marseille Provence ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE